

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1754**

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2023**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1754**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon est régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale constitutive du 28 juin 1994 et déposés à la Préfecture du Rhône le 20 septembre 1994.

Les membres fondateurs de l'association sont, outre 7 associations de protection de l'environnement, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'association compte, à ce jour, 46 associations membres actifs et 6 membres partenaires.

Depuis 2017, l'association occupe des locaux mis à disposition par la Métropole situés 14 avenue Tony Garnier à Lyon 7<sup>ème</sup>.

La valorisation financière pour 2022 de ces moyens en immobilier représente 313 000 € dont 25 000 € ont été supportés par l'association Maison de l'environnement. En 2023, l'estimation est de 316 500 € dont 25 000 € seront supportés par l'association.

**II - Objectifs**

L'association Maison de l'environnement réunit les associations et les personnes ayant pour objectif de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement ainsi que l'écologie sur le territoire de la Métropole. Sa finalité est de donner aux citoyens et à leurs organisations des clés de compréhension leur permettant d'adapter leur mode de vie aux enjeux environnementaux et de contribuer à la construction d'une Métropole écologique et citoyenne. Dans cet objectif, la Maison de l'environnement travaille avec ses membres et ses partenaires et développe ses projets propres. Son projet associatif, adopté en juin 2017, se définit en 5 orientations stratégiques :

- accompagner les citoyens dans la transition écologique,
- renforcer les acteurs associatifs,
- développer les synergies et les projets communs,
- contribuer à un accompagnement des initiatives citoyennes,
- contribuer à une éco-citoyenneté dans les autres secteurs associatifs (social, culture, sport et institutions du territoire).

Un renouvellement de l'équipe de la Maison de l'environnement devrait apporter un nouveau souffle avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, de nouveaux chargés de programme et de communication pour un total de 6 salariés.

### III - Programme d'actions réalisées pour l'année 2022

Le bilan 2022 s'articule autour de 2 axes principaux :

#### 1° - Accompagner les citoyens dans la transition écologique :

- la réalisation effective d'événements déclics pour donner aux citoyens métropolitains les envies d'agir, avec la programmation d'un ciné-défis, 4 soirées inspirantes, 3 journées thématiques sur la nature en ville et le *black/green friday*, 9 ateliers du faire soi-même, 4 stages enfants (8-12 ans) et la sensibilisation des publics adultes et enfants,

- l'accueil et l'orientation du public avec un aménagement participatif du patio (29 visites guidées) et du hall d'entrée,

- l'accompagnement des passages à l'action, avec 3 parcours premiers pas (voyage à impact positif, consommation local et écoresponsable, jardin -ou balcon- de biodiversité et quartier de biodiversité) avec 188 personnes au total,

- l'accessibilité à la culture environnementale, avec une médiathèque (1 500 visiteurs par an en moyenne, 28 groupes reçus, un catalogue avec 9 000 références, un site portail) et son réseau documentaire ; l'organisation d'un prix littéraire Graines d'éco-lecture pour 14 collèges de la Métropole avec des rencontres d'auteurs ; l'animation d'un prix du livre environnement avec les bibliothèques municipales,

- la mutualisation des moyens d'actions a été poursuivie entre acteurs associatifs avec l'accueil d'événements d'associations adhérentes, des espaces pour des initiatives citoyennes, un kit vaisselle zéro déchet pour 17 événements éco-responsables, une plateforme numérique d'événements virtuels.

#### 2° - Accompagner et renforcer les actions des acteurs associatifs de la transition :

- la visibilité des associations membres, de leurs actions et savoir-faire (site web, *newsletter*, Facebook, Twitter, Instagram, etc.) a été renforcée,

- les synergies et les projets communs aux associations se sont accrus.

### IV - Programme prévisionnel d'actions et budget pour l'année 2023

Les actions auxquelles la Métropole se propose de participer financièrement, pour l'année 2023, sont les suivantes :

#### 1° - Accompagner les citoyens dans la transition écologique

##### **a) - Créer des espaces de transmission, de partage et de dialogue pour donner aux citoyens des envies d'agir et des pistes d'engagement concrètes par une programmation événementielle**

- des journées inspirantes et 3 soirées thématiques, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, 5 journées thématiques, une journée consacrée aux défis proposés sur le territoire : soutenir la duplication en partageant des expériences et des bonnes pratiques, mobiliser des participants autour des défis existant ;

- la Maison hors-les-murs pour aller vers les publics les plus éloignés de ces enjeux :

. 20 jours consacrées à des temps événementiels comme, entre autres, des participations au salon Primevère (Chassieu), Fête du Livre Jeunesse (Villeurbanne), Printemps des Docks (Lyon), Festi crue (Irigny), Fort en Balade (Feyzin), Festival entre Rhône et Saône (Lyon), Fête du livre à l'eau (grand parc Miribel-Jonage), Woodstower (grand parc Miribel Jonage), Forum associatif (Lyon),

. 5 demi-journées en priorité sur le parc de Parilly à Bron et au grand parc de Miribel Jonage,

. 10 occupations d'espaces extérieurs lors de la pause méridienne (parc des berges du Rhône, jardin de Ouagadougou, Station Mue),

. programmes d'animation spécifique : 80 animations organisées dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires, 3 stages nature enfants, dont 2 organisés hors-les-murs,

. collaboration autour de la journée verte inter-MJC et la formalisation d'outils clés en main pour des animateurs socio-culturels.

**b) - Accueillir et orienter les publics, apporter une visibilité aux associations, à leurs actions et leurs savoir-faire**

- une maison accueillante et inspirante : en valorisant l'existant, avec une signalétique et des fiches techniques autour des aménagements du patio : inspirer en présentant les enjeux, les expertises des associations locales, les cadres d'engagements possibles, développer des outils pour favoriser la duplication aux usagers de la Maison, mais aussi des groupes (collégiens, bailleurs, entreprises),

- une maison qui oriente : se positionner comme tel auprès de prescripteurs (Mairies des communes de la Métropole).

**c) - Rendre accessible et faire culture commune autour de la reconnexion au vivant et de la transition écologique et solidaire**

- poursuivre la mise en valeur du fonds documentaire auprès du public (maison HLM, développement de bibliographies en partenariat avec des acteurs culturels, etc.),

- partager l'expérience/l'expertise de la Maison et accompagner les dynamiques autour de l'écologie du livre,

- expérimenter une objethèque - outiller le passage à l'action dans la continuité de la lecture,

- poursuivre et développer le prix collégien Graines d'écolectures avec une quinzaine de collèges et des rencontres d'auteurs,

- poursuivre et développer le prix Lire pour agir,

- soutenir l'organisation de rencontres avec des auteurs pour les bibliothèques municipales partenaires.

**2° - Renforcer les acteurs associatifs**

**a) - Mutualiser des moyens d'action entre acteurs associatifs**

- redonner une lecture claire des projets et services de la Maison de l'environnement aux associations membres,  
- concrétiser et généraliser la mutualisation de moyens matériels *via* la mise en circulation et le développement de kits,

- contribuer à la prise en compte des enjeux de transition écologique par les associations du territoire,

- être mieux identifiés par les point d'appui à la vie associative (PAVA) comme un acteur ressource sur le territoire,

- être en appui ou en complémentarité pour accompagner autour des enjeux responsabilité sociale entreprise (RSE) appliqués aux associations.

**b) - Promouvoir l'inter-connaissance et la coopération entre acteurs associatifs en aménageant des espaces de rencontre et de dialogue**

- favoriser l'interconnaissance entre les associations membres, faire réseau,

- réaliser des formations à l'attention des associations sur les financements européens, l'écologie informationnelle, les mesures d'impacts, le bénévolat et l'accueil de services civiques,

- faciliter pour les associations membres, le dialogue avec leurs interlocuteurs (publics/privés, inter-sectoriels).

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2023 sont les suivants :

Budget prévisionnel	Montant 2023 (en €)
<b>Total produits</b>	<b>503 466</b>
subvention Métropole	374 642
autres subventions décomposées comme suit :	65 850
<i>État</i>	0
<i>Ville de Lyon</i>	32 850
<i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)</i>	24 000
<i>autres subventions</i>	4 000
<i>Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA)</i>	5 000
ventes	37 590

Budget prévisionnel	Montant 2023 (en €)
autres produits	25 384
<b>Total charges</b>	<b>503 466</b>
charges de fonctionnement	228 944
charges salariales	274 522

La Métropole s'engage à verser, en soutien aux actions menées par l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 374 642 € nets de taxe.

En complément de cette aide financière, la Métropole apporte un soutien en nature par la prise en charge du loyer à hauteur de 316 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 374 642 € TTC au profit de l'association Maison de l'environnement dans le cadre de son programme d'actions pour 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Maison de l'environnement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P27O4360 répartie selon l'échéancier suivant :

- 299 713,60 € en 2023,

- 74 928,40 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306768-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---